



**Section de Vaucluse**

**tél : 04.90.27.72.98**

**mail : [solidairefinancespubliques.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairefinancespubliques.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr)**

## **COMPTE RENDU du CTL du 14 mars 2017**

Ce CTL s'est tenu en deuxième convocation suite au boycott de la première séance par Solidaires finances publiques et la CGT. Les réductions des droits syndicaux décidés de manière unilatérale par le directeur général ne pouvaient effectivement pas rester sans réponse, même symbolique.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes (SFP, CGT, FO, CFDT)

Après la lecture de notre liminaire (jointe en annexe) , ainsi que celles de la CGT et de FO, le Président n'a pas souhaité apporter de réponses à ce stade, mais pendant la séance.

Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- Point n°1 : l'approbation des procès verbaux des CTL des 28 septembre 2016, 12 et 20 décembre 2016. Ceux-ci étant vérifiés et éventuellement amendés en amont de cette séance, aucune observation n'a été faite, donc vote pour à l'unanimité.

- Point n°2 : l'actualisation du règlement intérieur du CTL de Vaucluse. Le directeur général a donc décidé de ramener les droits syndicaux des organisations syndicales de la DGFIP à la norme de l'administration ; en clair, réaliser l'harmonie des droits par le bas.

Vos représentants bénéficiaient en effet d'une « dérogation » concernant essentiellement le temps passé à la préparation et à la rédaction des compte-rendus des différentes instances (CTL et CAP). Tout cela est terminé ! Désormais, le temps de préparation et de compte rendu ne pourra excéder la durée de l'instance. Par exemple, si l'instance dure une demi-journée, le temps passé à la préparation et au compte rendu sera lui aussi d'une demi-journée (contre une actuellement). C'est à dire : 1/4 temps de préparation et 1/4 temps pour le compte-rendu, sachant qu'Agora ne comprend les absences que par demi-journées...

Au-delà de cette aberration risible, et sous couvert d'économie budgétaire et de sous-effectifs des services, la DGFIP, attaque vos droits autant que ceux de vos représentants. Comment peut-on imaginer que les dossiers soient défendus correctement avec un temps de préparation si réduit ?

Sur ce point SFP, FO et la CFDT ont voté contre, la CGT n'a pas participé au vote.

- Point n°3 : le changement des horaires d'ouverture du CFP de Pertuis.

En concertation entre le chef de service et ses agents, les horaires seront alignés sur la règle générale à compter du 01/04/2017, à savoir : fermeture les mardi et jeudi après-midi.

Sur ce sujet, nous avons de nouveau demandé des nouvelles de la désormais célèbre clause de revoyure sur les horaires d'accueil. Nous avons enfin obtenu une réponse du Directeur : devant la lourdeur (estimée) de la procédure qui voudrait que tous les agents soient consultés, cette clause est déclarée morte-née !

Pour en revenir à Pertuis, et devant la demande des agents sur ces nouveaux horaires, nous avons voté pour sur ce point, tout comme la CGT et la la CFDT, FO a voté contre.

- Point n°4 : examen des ponts naturels 2017.

Deux ponts sont possibles au calendrier : le vendredi 26 mai et le lundi 14 août. La direction a donc décidé de proposer d'adopter ces deux journées, avec fermeture au public. Bien évidemment, ces journées sont financées par nos jours de congés (ou ARTT, récupération horaire et autorisation d'absence exceptionnelle). Ne rêvons pas, aucune journée ne sera offerte !

Sur ce point nous avons voté contre (ce ne sont pas aux agents de « financer » les absences forcées!), FO et la CFDT ont voté pour, la CGT s'est abstenue.

- Point n°5 : fort riche, puisque constitué de trois sujets, soumis à ce CTL pour information seulement (sans vote donc).

1/ Présentation du budget 2017

Pas de surprise, il est toujours à la baisse (-8%). Les économies se focaliseront sur les loyers (ceux des services supprimés, Cadenet par exemple), l'affranchissement avec notamment CLIC'ESI et les frais de missions (EDR principalement).

2/ Mise en place du Pôle d'évaluation domaniale. En clair, la fusion des évaluateurs domaniaux du Vaucluse, des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence : 6 évaluateurs pour 16000 km<sup>2</sup> !!!! (4 déjà en poste sur le Vaucluse et deux à venir).

Ces départements conserveront un service local de gestion (pas de mouvement forcé des agents concernés). En revanche, la situation des évaluateurs va se compliquer : déplacements plus longs et/ou absence longue durée. De plus, la gestion de ces postes sera confiée à la centrale (SPIB). En clair, si la direction générale décide de supprimer des postes dans ces pôles, le DDFIP concerné n'aura rien à dire !

Bref, que des changements à la marge, non ?

Résultat : pas de fiche d'impact pour le CHS-CT, et pas de vote non plus ! En effet, le Président du CTL estime que ce projet n'est qu'une déclinaison d'une décision nationale...

3/ L'accueil personnalisé sur rendez-vous (ASRDV).

Retour vers le futur ! Après avoir ouvert les canaux d'accueil à tout va (rappelez vous l'histoire du guichet fiscal unique!), la DGFIP referme les tuyaux. La DDFIP a de son côté choisi le SIP d'Avignon pour expérimenter ce nouveau bidule, ce qui a conduit à réaménager complètement la zone d'accueil.

Deux sujets en un à priori non ? Et bien non ! La direction a éludé la partie réorganisation, au prétexte qu'il s'agit d'un simple réaménagement interne d'un service et que ce point ne figure pas à l'ordre du jour !

Quant à l'ASRDV, il se retrouve lui aussi dans la catégorie réaménagement local !

Pas de vote donc sur ce point !!!

Cela ne nous a pas dissuadé de discuter des problèmes de ce « petit » réaménagement qui touche un service qui reçoit près de 70000 personnes à l'année, dans un accueil lui même-identifié comme sensible, le tout dans un SIP en sous effectif. Pas de quoi s'alarmer en effet !

Nous reviendrons très vite vers les agents concernés (accueil, gestion et recouvrement) afin d'en débattre avec eux, vu que pour la Direction, tout va bien !

Ce CTL s'est clôturé sur les questions diverses suivantes :

- Travaux d'intégration du CFP de Cavaillon dans les locaux du HDF : les plans pourraient être présentés fin mars au plus tôt, puis présentés aux agents pour amendements. Les travaux sont prévus pour la fin 2017.

- Travaux d'intégration du CFP d'Apt dans les locaux du HDF : devant le retard pris, la direction a confié l'étude des travaux à l'antenne immobilière de Marseille. La restitution de cette étude est attendue pour la fin juin.

Toutefois, la Commune pourrait avoir une autre proposition : récupérer les locaux de la Direction des Affaires Culturelles, qui se trouvent dans le prolongement du CFP. En clair, ce serait faire déménager le SIP-SIE place Jean Jaures !!! L'inverse de ce qui a été prévu ! Alors qui déménagera chez qui ? Le jeu est ouvert et il n'y a rien à gagner !

- Travaux d'aménagement de l'accueil du futur SPFE d'Avignon. Le projet suit son cours. Il est en attente de l'approbation du budget par la DG (SPIB).
- bilan de l'expérimentation de la caisse sans numéraire par le CFP de Mormoiron : celui-ci devrait faire l'objet d'un prochain CTL.
  
- problème dans l'affichage des débitants de tabacs à Carpentras. En effet, la pancarte d'information au public pour l'achat de timbres fait figurer un tabac fermé depuis...juillet 2015! L'erreur sera corrigée (et le fautif fouetté en place public!)
  
- La direction a récupéré une partie des contentieux dits « De Ruyter » des Alpes maritimes. En effet, cette DDFIP n'arrive plus à faire face, et vu que les rédacteurs de la Direction ont perdu une partie de leurs missions (au TA de Nîmes), il fallait bien les occuper, non ? Une version 2.0 de la solidarité ou de ce qui attend toute la DGFIP de demain ?
  
- Nous avons appris aussi que le CTL sur l'adaptation des structures au réseau (vous savez ? L'ASR : ce truc qui consiste à fusionner, fermer, rassembler...etc...afin de faire face aux suppressions de postes) est repoussé à la fin juin au mieux, élection présidentielle oblige. Les hostilités reprendront une fois le ou la président(e) de la République connu(e).
  
- La perte des assignations comptables gérées par la DDFIP de Vaucluse était prévue pour 2019 . cette dernière arrivera finalement plus tôt : en 2018 ! Toutefois, la DDFIP devrait récupérer le recouvrement d'autres recettes non fiscales, ce qui devrait être neutre sur le nombre d'emploi implantés, voire positif ! A suivre.

En conclusion, un CTL digne des précédents mais qui permet au moins de faire remonter toutes les difficultés que vous rencontrez au quotidien. La direction s'engageant à chaque fois à régler les problèmes, nous appelons donc les collègues à se montrer vigilants sur les suites et à faire remonter très vite toutes les difficultés rencontrées face à des restructurations de toutes sortes. En effet, la direction ayant la fâcheuse tendance à considérer au mieux comme des exagérations, au pire comme des mensonges, ce que rapportent vos représentants, aidez-nous à leur faire entendre raison et à repenser leur « process » quand il s'agit de modifier nos conditions de travail. L'expérience montre que tout changement étudié dans la plus large concertation (Direction-agents-représentants des personnels) permet d'éviter bien des problèmes à défaut de tous les régler. Alors si vos remarques et suggestions lors de groupes de travail, de réunions ou autre ne sont pas prises en compte, **FAITES LE SAVOIR HAUT ET FORT !**

**Vous trouverez toujours vos élus et représentants de Solidaires finances publics à vos côtés pour vous défendre, alors n'hésitez pas à nous solliciter ! Nous sommes là pour vous !**

Vos élus qui ont siégé pour ce CTL :  
 Loïc ROBERT (SIP Avignon)  
 Benoît SAUTECOEUR (EDR)  
 Caroline GILETTA (SIP Avignon)  
 Laurent DERBES (SIP Avignon)  
 Arnaud BEAUJARD (SPF Avignon)